

## COORDINATION DES INTERMITTENT-ES ET PRECAIRES M.PYR. (CIP-MP)

**10 mars – nouvelle journée de négociation Unédic**  
**APPEL A MOBILISATION - RDV JEUDI 10 MARS à 10H**  
**sous l'arche de la Médiathèque José Cabanis ( haut des allées Jean Jaurès) à Toulouse**  
**avec**

**SOLIDAIRES 31, la CNT, le SAMMIP (CGT spectacle),  
le Campement de la résistance (anti-LOPPSI), la CIP-MP  
et le soutien des syndicats de Pôle emploi (CGT, SNU/FSU et SUD-Solidaires)**

**Une nouvelle convention de l'assurance chômage doit être négociée d'ici la fin mars.**  
**Apparemment, ces négociations semblent s'orienter vers une quasi-reconduction de celle de 2009.**  
**Mais doit-on s'en réjouir et s'en accommoder pour autant quand on sait que :**

- la moitié des chômeurs déclarés ne bénéficient aujourd'hui d'aucune indemnité
- le nombre d'inscrits à Pôle emploi dépasse les 4,6 millions (en hausse de 8,9 % entre sept. 2009 et sept.2010)
- pour faire baisser artificiellement les chiffres du chômage et réduire son coût, le Gouvernement et le Patronat ont mis en place une politique de plus en plus systématique de flicage et de radiation dont une consigne des plus inquiétantes est de vérifier toutes les pièces d'identité - qui doivent être en cours de validité – et de signaler sur le champ celles qui sont non conformes.
- Christian Charpy, Directeur de Pôle emploi, annonce triomphalement entre 35.000 et 45.000 radiations par mois, soit environ 500.000 par an.
- Pôle emploi est devenu au détriment des revendications de son personnel une machine infernale où de plus en plus gestion du chômage rime avec compétitivité, performance, objectif de rendement. Les conséquences pour les chômeurs et les salariés de Pôle emploi sont immenses.
- les dysfonctionnements de Pôle emploi ne se comptent plus (heures volées, dossiers bloqués ou en retard. La moindre erreur devient un casse-tête et engager un recours relève aujourd'hui du parcours du combattant.
- cerise sur le gâteau : la Convention en cours, signée en 2009 par le Patronat et la seule CFDT prévoit, au nom des charges trop lourdes pour les entreprises, une réduction des cotisations sociales en cas d'excédents budgétaires d'au moins 500.000 euros, !!!!

**Quant à notre secteur, celui de l' audio-visuel et du spectacle vivant,**  
depuis des années la précarité s'est aussi considérablement accrue. Pour bon nombre d'entre nous, il est devenu de plus en plus difficile de faire les heures nécessaires pour ouvrir des droits  
Au-delà des dysfonctionnements évoquées plus haut, nous avons vu les contrôles se développer en toute opacité (soupçons et suspicions de fraudes, contrôles mandataires) essentiellement, comme nous le pressentions, en direction des petites structures artistiques et des intermittents qui les animent. Et nous ne savons toujours pas quel sera les sort des annexes 8 et 10 (intermittents) !!!

**Dans ce contexte, nous ne satisferons pas d'une convention même signée en l'état.**

**MOBILISONS-NOUS !**

Il est urgent que soient indemnisées à un taux qui permettent de vivre décemment toutes les formes de chômage et de précarité (intérimaires, temps partiel, intermittents, stagiaires, saisonniers,..)

**Face à l'urgence, le gouvernement a su venir en aide aux banques**  
**Exigeons tous ensemble dans la continuité du mouvement des retraites**  
**un véritable bouclier social**

A l'appel de collectifs de chômeurs, de précaires, d'intermittents et de syndicats des mobilisations auront lieu dans plusieurs autres villes, à Lyon, Paris,...

